

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 juillet 2013 à compter de 20 :00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire suppléant, Yvon Plante ainsi que madame et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire suppléant.

Est absent, monsieur le Maire, Martin Lévesque.

Est également présente, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire à la présente.

- **Ouverture de la séance**

Le Maire suppléant souhaite la bienvenue et il ouvre la séance ordinaire à 20 :00 heures.

\* \* \* \* \*

- **Remerciements à l'organisme Chants de Vieilles**

Au nom du Maire et du Conseil municipal, le Maire suppléant, monsieur Yvon Plante, remercie l'organisme Chants de Vieilles pour le Festival Chants de Vieilles tenu en fin de semaine dernière au cœur du village de Saint-Antoine-sur-Richelieu, lequel festival est considéré comme un cadeau fait à la Municipalité. Cette appréciation sera communiquée à la population via le prochain numéro de la Gloriette et une lettre sera également transmise à Chants de Vieilles.

\* \* \* \* \*

## **1 Adoption de l'ordre du jour**

### **RÉSOLUTION 2013-07-219**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour avec ajout de remerciements à l'organisme Chants de Vieilles immédiatement après l'ouverture de la présente séance et avant l'adoption du présent ordre du jour, tout en laissant ouvert le point 8 *Affaire nouvelle* jusqu'à la fin de la présente séance.

**Adoptée à l'unanimité**

## **2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **2.1 Conseil municipal**

### **RÉSOLUTION 2013-07-220**

#### **Nomination d'un Élu et d'un substitut pour représenter la Municipalité auprès de l'Association des gens d'affaires de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

**Que** le Conseil municipal délègue et mandate, le Maire, monsieur Martin Lévesque et en son absence, comme substitut du Maire, le Conseiller, monsieur Yvon Plante, pour représenter la Municipalité auprès de l'Association des gens d'affaires de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013**

- **Lecture et dépôt de la lettre du Ministre du MAMROT et du Président du Conseil du Trésor**

Le Maire suppléant fait la lecture et dépose la lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et du Président du Conseil du Trésor, respectivement, messieurs Sylvain Gaudreau et Stéphane Bédard, lettre reçue électroniquement et datée du 19 juin 2013 concernant la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2013-07-221**

**Souper d'ouverture 5 juillet 2013  
Souper Méchoui 6 juillet 2013  
Société d'agriculture du Comté de Verchères  
Exposition agro-alimentaire 6, 7, 8 juillet 2013**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

- Que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise des dépenses au montant de 405 \$ pour l'achat de 2 billets pour le souper d'ouverture du 5 juillet (20 \$) et de 11 billets pour le souper Méchoui du 6 juillet (385 \$) dans le cadre de l'exposition agro-alimentaire de Calixa-Lavallée de la Société d'agriculture du Comté de Verchères des 6, 7 et 8 juillet 2013;
- Que** le Conseil municipal procède après la levée de la présente séance, au tirage au sort parmi les personnes du public présentes dans la Salle pour la présente séance, de 2 des 11 billets pour le souper méchoui du 6 juillet (le sort a favorisé mesdames Hélène Martel et Céline Corbeil);
- Que** 4 billets pour le souper Méchoui (140 \$) et 1 billet pour le souper d'ouverture (10 \$) sont remboursés à la Municipalité par des Élus portant le tout après remboursement à une dépense de 255 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.2 Gestion financière et administrative**

**RÉSOLUTION 2013-07-222**

**Factures payées et à payer**

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

- Que** le Conseil municipal approuve les comptes payés et à payer au 2 juillet 2013 tels que la liste déposée avec dispense de lecture au montant total de 77 179,41 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

- **Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence**

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence en vertu du règlement 2006-004 est déposé au montant de 625 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Gloriette Juin – page centrale pour le Festival Chants de Vieilles	475 \$
Remplacement oreillette pour cellulaire de la voirie et travaux publics	150 \$

\* \* \* \* \*

- **Indicateurs de gestion 2012**

Le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2012 est déposé; celui-ci a été déposé électroniquement au MAMROT le 27 juin 2013.

\* \* \* \* \*

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013**

**2.3 Greffe**

**RÉSOLUTION 2013-07-223**

**Procès-verbal séance ordinaire du 4 juin 2013**

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2013 a été distribuée électroniquement aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance, en être satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2013.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2013-07-224**

**Nomination et mandat à l'adjointe à la direction générale  
Accessibilité au registre des PHV du lundi 15 juillet 2013 de 9h à 19h  
Règlement n° 2014-03 décrétant des travaux et un emprunt  
(aqueduc, égouts pluvial et sanitaire rues Marie-Rose et Mauger)**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal nomme et mandate l'adjointe à la direction générale, madame Joscelyne Charbonneau, pour agir en remplacement de la directrice générale et secrétaire-trésorière, lors de l'accessibilité des personnes habiles à voter (PHV) au registre du lundi 15 juillet 2013 de 9h à 19h à l'égard du règlement n° 2014-03 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire des rues Rose-Marie et Mauger et décrétant un emprunt de 663 700 \$ pour en payer les coûts et dont l'adoption est prévue en séance extraordinaire du mardi 9 juillet 2013.

**Adoptée à l'unanimité**

**2.4 Règlement – Lecture et adoption**

**RÉSOLUTION 2013-07-225**

---

**Règlement n° 2014-02 décrétant  
l'acquisition d'un camion incendie et décrétant un emprunt  
n'excédant pas 370 000 \$ taxes applicables incluse  
pour en payer les coûts**

---

**Considérant** que l'avis de motion du présent règlement numéro 2014-02 a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2013;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le présent règlement n° 2014-02 soit et il est adopté et que ledit règlement décrète et statue comme suit :

**Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Le Conseil est autorisé à acquérir un camion incendie, soit une autopompe/citerne à incendie de 5000 LPM tel que les plans et devis préparés par le consultant Michel Maillé mandaté par la Municipalité dans ce dossier.

**Article 3**

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (370 000 \$) taxes applicables incluses pour les fins du présent règlement numéro 2014-02.

## **Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013**

### **Article 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (370 000 \$) taxes applicables incluses pour les fins du présent règlement numéro 2014-02 sur une période de vingt (20) ans.

### **Article 5**

Afin de pourvoir, durant cette période de vingt (20) ans à l'amortissement de la somme et au paiement des intérêts à accroître sur cette somme n'excédant pas TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (370 000 \$) taxes applicables incluses, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année à l'ensemble des contribuables de la Municipalité, une taxe spéciale au montant suffisant à même le règlement annuel de taxation.

### **Article 6**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **Article 7**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité des dépenses décrétées par le présent règlement.

### **Article 8**

Le présent règlement n° 2014-02 entre en vigueur suivant la Loi.

*Lecture faite*

**Adopté à l'unanimité par résolution 2013-07-225**

*Le Maire suppléant fait la lecture de l'ensemble des détails et de la programmation (inscrits à l'ordre du jour) concernant la procédure établie pour le règlement n° 2014-02 susceptible d'approbation référendaire :*

- *Mercredi 7 août – soirée d'information à 19h00 – Salle communautaire*
- *L'avis public d'appel au registre des PHV sera distribué à toutes les portes du territoire municipal pour le vendredi 9 août*
- *L'accès au registre des PHV aura lieu le mercredi 14 août de 9h à 19h au Bureau municipal, 1060, rue du Moulin-Payet*
- *Le dépôt du certificat des résultats se fera en séance extraordinaire le jeudi 15 août à 19h – si nombre de signatures atteint, référendum le dimanche 29 septembre 2013*
- *L'appel d'offres peut se faire idéalement en juillet – McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil se sont positionnées à l'effet qu'elles ne participeront pas à l'appel d'offres groupé proposé par la Municipalité*

## **2.5 Avis de motion**

**Avis de motion n° 2014-03  
pour règlement n° 2014-03 décrétant des travaux de réfection  
d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire des rues Rose-Marie et Mauger  
et décrétant un emprunt 663 700 \$ taxes applicables incluses  
pour en payer les coûts**

Je, Jonathan Chalifoux, Conseiller, donne avis de motion à l'effet, que lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai, pour adoption, le règlement n° 2014-03 décrétant des travaux de réfection d'égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger et décrétant un emprunt de 663 700 \$ taxes applicables incluses pour en payer les coûts.

**Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 2 juillet 2013**

*Le Maire suppléant fait la lecture de l'ensemble des détails et de la programmation (inscrits à l'ordre du jour) concernant la procédure établie pour le règlement n° 2014-03 susceptible d'approbation référendaire :*

- *Adoption du règlement 2014-03 en séance extraordinaire mardi 9 juillet à 19h*

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013**

- *L'avis public d'appel au registre des PHV sera distribué à toutes les portes du territoire municipal pour le mercredi 10 juillet*
- *L'accès au registre des PHV aura lieu le lundi 15 juillet de 9h à 19h au Bureau municipal, 1060, rue du Moulin-Payet*
- *Le dépôt du certificat des résultats se fera en en séance extraordinaire mardi 16 juillet à 19h - si nombre de signatures atteint, référendum le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2013*
- *L'appel d'offres doit se faire sur SEAO dans la semaine du 8 juillet*

## **3 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Service de protection contre l'incendie**

L'Élu, monsieur Serge Archambault qui seconde l'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, font rapport verbalement des activités du Service de protection contre l'incendie concernant le mois dernier.

#### **RÉSOLUTION 2013-07-226**

##### **Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les dépenses au montant estimé à 1 200 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour le test ULC de la pompe 217 du Service de protection contre l'incendie.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **• Rapport annuel 2012 du Service de protection contre l'incendie**

Le rapport annuel 2012 du Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu est déposé.

\* \* \* \* \*

#### **RÉSOLUTION 2013-07-227**

##### **Autorisation d'aller en appel d'offres pour un camion incendie et nomination du consultant pour répondre aux questions des soumissionnaires (annule et remplace les résolutions n° 2013-06-190 et 2013-06-191)**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise d'aller en appel d'offres pour un camion incendie, soit une autopompe/citerne à incendie de 5000 LPM tel que les plans et devis, cahier de charges, préparés par le consultant Michel Maillé mandaté par la Municipalité dans ce dossier;

**Que** le Conseil municipal confie la gestion de l'appel d'offres à la direction générale ou en son absence, à l'inspecteur municipal, en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

**Que** le consultant, Michel Maillé est nommé et mandaté pour répondre par écrit aux questions sur les plans et devis, cahier de charges, questions en rapport avec ledit appel d'offres et qui pourraient lui être soumises par la direction générale ou en son absence, par l'inspecteur municipal; afin que l'un ou l'autre, le cas échéant, puisse transmettre les réponses écrites directement aux soumissionnaires qui auront soumis des questions par écrit à la direction générale ou en son absence, à l'inspecteur municipal;

**Que** la présente résolution n° 2013-07-227 annule et remplace les résolutions n°s 2013-06-190 et 2013-06-191 étant donné que les municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloil ont informé la Municipalité ce 2 juillet 2013 à l'effet qu'elles ne participeront pas à l'appel d'offres groupé pour camions incendie proposé par la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013**

**4 TRAVAUX PUBLICS**

**4.1 Gestion des édifices municipaux**

**RÉSOLUTION 2013-07-228**

**Autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 166 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour l'achat de 3 distributeurs de papier hygiénique pour le cabinet du parc et pour la Maison de la culture.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.2 Transport – Voirie locale**

**RÉSOLUTION 2013-07-229**

**Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'entretien des chemins l'hiver**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise d'aller en appel d'offres pour l'entretien des chemins l'hiver;

**Que** le Conseil municipal confie la gestion de l'appel d'offres à l'inspecteur municipal ou en son absence, à l'adjointe à l'inspecteur municipal, en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2013-07-230**

**Autorisation d'aller en appel de soumissions par invitation  
pour le déneigement et le déglçage des stationnements des édifices municipaux  
et de rues de la Municipalité**

Il est proposé par Serge Archambault, appuyé par Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise d'aller en appel de soumissions par invitation pour le déneigement et le déglçage des stationnements des édifices municipaux et autres rues de la Municipalité;

**Que** le Conseil municipal confie la gestion de l'appel d'offres à l'inspecteur municipal ou en son absence, à l'adjointe à l'inspecteur municipal, en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2013-07-231**

**ANNULÉE ET REMPLACÉE PAR N° 2013-07-242**

**Autorisation à l'OMH  
Stationnement derrière le 16, rue Marie-Rose  
les 6 et 7 juillet 2013**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise les locataires de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu (OMH) à stationner leurs voitures dans le stationnement à l'arrière du 16, rue Marie-Rose, propriété de la Municipalité (édifice de la Caisse populaire) aux dates des 6 et 7 juillet 2013 étant donné que les travaux de réaménagement du stationnement de l'OMH ne seront peut-être pas terminés.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013**

**4.3 Hygiène du milieu**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux fait rapport verbal.

\* \* \* \* \*

**RÉSOLUTION 2013-07-232**

**Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger**

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

- Que** le Conseil municipal autorise d'aller en appel d'offres pour les travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger tel que les plans et devis préparés par le consultant adjudicataire Dave Williams inc. mandaté par la Municipalité dans ce dossier;
- Que** le Conseil municipal confie la gestion de l'appel d'offres à l'inspecteur municipal ou en son absence, à la direction générale, en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;
- Que** ledit consultant est nommé et mandaté pour répondre par écrit aux questions sur les plans et devis, questions en rapport avec ledit appel d'offres et qui pourraient lui être soumises par l'inspecteur municipal ou en son absence, par la direction générale; afin que l'un ou l'autre, le cas échéant, puisse transmettre les réponses écrites directement aux soumissionnaires qui auront soumis des questions par écrit à l'inspecteur municipal ou en son absence, à la direction générale;
- Que** ledit consultant est également nommé et mandaté pour accompagner et assister l'inspecteur municipal ou en son absence, la direction générale, sur demande de l'un ou l'autre, le cas échéant, pour les visites du site des travaux projetés avec un entrepreneur intéressé à déposer une soumission.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2013-07-233**

**Autorisation d'aller en appel d'offres pour la vidange des fosses septiques**

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

- Que** le Conseil municipal autorise d'aller en appel d'offres pour le service de vidange des fosses septiques du territoire municipal de la Municipalité
- Que** le Conseil municipal confie la gestion de l'appel d'offres à l'inspecteur municipal ou en son absence, à l'adjointe à l'inspecteur municipal, en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.4 Parcs et terrains de jeux**

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal.

\* \* \* \* \*

**5.1 Loisirs récréatifs, sportifs et communautaires, Santé et bien-être**

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal.

**RÉSOLUTION 2013-07-234**

**Adoption de la révision budgétaire de l'OMH**  
**Autorisation de paiement de la quote-part supplémentaire**

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

- Que** le Conseil municipal adopte la révision budgétaire datée du 24 mai 2013 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-sur-Richelieu comportant un budget supplémentaire de 487 \$ pour le remplacement des équipements informatiques (autorisation de paiement de la quote-part de la Municipalité au montant de 82,60 \$)

**Adoptée à l'unanimité**

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013

### 5.2 Loisirs culturels, tourisme et embellissement

#### 5.2 a) Loisirs culturels – Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal concernant les statistiques des prêts et amendes du mois d'avril ainsi que sur le rapport annuel 2012-2013 pour la Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion.

\* \* \* \* \*

#### 5.2 b) Loisirs culturels - Maison de la culture

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal concernant les activités passées et à venir à la Maison de la culture.

### RÉSOLUTION 2013-07-235

#### Autorisation de dépenses

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le Conseil municipal autorise des dépenses au montant de 555 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

<i>Description</i>	<i>Montant</i>
<i>Achat de 2 vingers pour le bar du spectacle le 4 octobre</i>	80 \$
<i>Loge spectacle 4 octobre</i>	25 \$
<i>Bien-être du personnel</i>	15 \$
<i>Socan – 2<sup>er</sup> trimestre</i>	35 \$
<i>Abonnement à "Vie des Arts" : 4 numéros/1 an</i>	28 \$
<i>Journées de la culture-projet une place pour tous-peinture et matériel d'Arts plastiques</i>	200 \$
<i>Visite du Tours des Arts et Parcours des Arts 11<sup>e</sup> édition-350 km</i>	172 \$

Adoptée à l'unanimité

#### 5.2 b) Loisirs culturels – Tourisme et embellissement

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal.

\* \* \* \* \*

## 6 Protection de l'environnement

### Comité consultatif en environnement (CCE)

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques fait rapport verbal à l'effet que la réunion prévue le 25 juin dernier n'a pas eu lieu faute de quorum.

\* \* \* \* \*

## 7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### 7.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le procès-verbal de la séance du CCU s'étant tenue le 25 juin 2013 pour traiter les points du dépôt de certificats des registres des 13 juin dernier.

### RÉSOLUTION 2013-07-236

#### PIIA accordé : Enseigne au 858, rue du Rivage

**Considérant** la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (règlement de PIIA n° 2009-07) pour le projet d'enseigne au 858, rue du Rivage;

**Considérant** que lors de leur réunion tenue le 25 juin 2013, par leur résolution n° CCU 2013-06-025, le CCU recommande favorablement au Conseil municipal d'autoriser ledit projet;

**Considérant** que la procédure à été régulièrement suivie;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution



**Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013**

**Que** le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet d'enseigne au 858, rue du Rivage, le tout selon les nouveaux plans déposés à l'inspecteur municipal par le demandeur.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION 2013-07-237**

**PIIA accordé : revêtement de bardeaux de bois, 1100, rue du Rivage**

**Considérant** la demande d'un Plan d'implantation et d'intégration architectural (règlement de PIIA n° 2009-07) pour le projet d'enseigne au 858, rue du Rivage;

**Considérant** que lors de leur réunion tenue le 25 juin 2013, le CCU a discuté dudit projet sans arriver à faire consensus, laissant ainsi au Conseil municipal la décision dans cette demande;

**Considérant** que la procédure a été régulièrement suivie;

**En conséquence**, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

**Que** le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution

**Que** le Conseil municipal accorde un PIIA pour le projet de revêtement de bardeaux de bois pour les 2 façades du garage attaché, au 1100, rue du Rivage.

**Adoptée à l'unanimité**

• **Enseigne promoteur immobilier**

Le Conseil municipal n'autorise pas l'enseigne promoteur immobilier hors site parce que la demande n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, le tout en vertu de la résolution CCU2014-06-026.

\* \* \* \* \*

• **Dépôt du certificat des résultats du registre – PPCMOI 912, rue du Rivage**

Est déposé le certificat attestant des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (PHV) à l'égard du Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 912, rue du Rivage, adopté le 4 juin 2013 en séance ordinaire par la résolution n° 2013-06-212 du Conseil municipal :

*Le nombre de personnes habiles à voter de la zone visée R-2, et des zones contiguës R-1, R-3, CR-1 et TA-1 à l'égard du Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 912, rue du Rivage est de 170.*

*Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour demander que ce projet soit soumis à la tenue d'un scrutin référendaire est de 28.*

*Les personnes habiles à voter qui se sont enregistrées le 13 juin 2013 sont au nombre de 0.*

Suite aux résultats du registre tenu le 13 juin 2013, le PPCMOI au 912, rue du Rivage est réputé approuvé par les personnes habiles à voter (PHV), un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

\* \* \* \* \*

• **Dépôt du certificat des résultats du registre – PPCMOI 46, rue Mgr-Gravel**

Est déposé le certificat attestant des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (PHV) à l'égard du Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 46, rue Mgr-Gravel, adopté le 4 juin 2013 en séance ordinaire par la résolution n° 2013-06-213 du Conseil municipal :

*Le nombre de personnes habiles à voter de la zone visée C-1, et des zones contiguës R-3 et TA-1 à l'égard du Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) au 46, Monseigneur-Gravel est de 126.*

*Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour demander que ce projet soit soumis à la tenue d'un scrutin référendaire est de 24.*

*Les personnes habiles à voter qui se sont enregistrées le 13 juin 2013 sont au nombre de 12.*

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013

Suite aux résultats du registre tenu le 13 juin 2013, le PPCMOI au 46, rue Monseigneur-Gravel est réputé approuvé par les personnes habiles à voter (PHV), un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

\* \* \* \* \*

### • **Promotion et développement**

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal. Elle commente et dépose le compte-rendu de la réunion du 13 juin 2013 tenue par le Comité consultatif culturel et touristique ainsi que celui de la séance du 14 mars 2013.

\* \* \* \* \*

### 8 **AFFAIRE(S) NOUVELLE(S) : aucune.**

\* \* \* \* \*

### 9 **PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Le Maire suppléant et le Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 20h55 et porte sur : inondation de sous-sol résidentiels et sortie des pompiers, trottoir Pomme d'or, estimation budgétaire travaux et taxation, 27 et 28, rue Louis-Roy pour les maisons à l'abandon et sécurité enfants entre autres, endroit accessibilité au registre des PHV, enseigne promoteur à enlever, camion incendie et appel d'offres, rue Marie-Rose et sécurité, OMH stationnement, étapes Pareclemco drainage, égouttement, livre au suivant et entente intermunicipale municipale incendie.

\* \* \* \* \*

### 10 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **RÉSOLUTION 2013-07-238**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 21 :35 heures.

**Adoptée à l'unanimité**

### ➤ **CORRESPONDANCE**

19 juin **Ministre du MAMROT, monsieur Sylvain Gaudreault** : Loi sur l'intégrité des contrats publics.

\* \* \* \* \*

### • **PROCHAINES RENCONTRES**

Séance extraordinaire	Mardi, 9 juillet 2013 – 19h00
Registre des PHV – règlement d'emprunt 2014-03	Lundi, 15 juillet 2013 – 9h00 à 19h00
Séance extraordinaire	Mardi, 16 juillet 2013 – 19h00
Caucus à huis clos	Mercredi, 31 juillet 2013 – 19h00
Séance ordinaire publique	Mardi, 6 août 2013 – 20h00

Tirage de 2 billets pour le méchoui du 6 juillet 2013 dans le cadre de l'exposition agro-alimentaire de Calixa-Lavallée; mesdames Céline Corbeil et Hélène Martel-Jetté sont favorisées par le sort..

\* \* \* \* \*

#### **Certificat de crédits suffisants**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations.

\_\_\_\_\_  
**Yvon Plante,**  
**Maire suppléant**  
**Président de la séance**

\_\_\_\_\_  
**Élise Guertin,**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Martin Lévesque,**  
**Maire**